

**INONDATIONS**

**PRÉVENIR AUJOURD'HUI,  
MIEUX SE PROTÉGER  
DEMAIN**

# COMPRENDRE LES INONDATIONS SUR NOTRE TERRITOIRE

Les phénomènes naturels liés aux changements climatiques augmentent, et la Métropole Aix-Marseille-Provence, particulièrement exposée aux inondations, doit identifier les risques et les solutions.

On reconnaît

## 03

types  
d'inondation

- **Par débordement :**  
L'inondation survient après de longues pluies et touche les cours d'eau du territoire (Huveaune, Arc, Touloubre, Cadière, Durance...). La période à risque va de la fin de l'été à la fin de l'hiver.
- **Par ruissellement :**  
Provoquée par des pluies intenses et brèves, elle frappe les zones urbaines et périurbaines.
- **Par submersion marine :**  
Elle dépend des conditions météorologiques marines et concerne le littoral peu élevé de l'ouest du territoire (coté Rhône et Camargue), le pourtour de l'étang de Berre et le Vieux-Port de Marseille.

## Pourquoi tant de pluie ?



Les épisodes méditerranéens, responsables des inondations, sont de violentes précipitations de courte durée (1 à 24h). Ils surviennent trois à six fois par an et ont lieu surtout en automne, quand la mer est encore chaude et favorise une forte évaporation.



# ENSEMBLE FACE AUX INONDATIONS

Depuis 2018,

## la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations - GEMAPI

est une compétence obligatoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Elle a pour but d'améliorer la gestion des inondations, de préserver les milieux aquatiques et de sensibiliser aux risques liés au changement climatique.

### Le rôle de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de ses partenaires (Epages et Syndicats)\*

- **Planification :**  
Élabore des schémas de gestion des eaux pluviales, de l'eau potable et de l'assainissement.
- **Prévention et aménagement :**  
Analyse les risques (veille hydrométéorologique), les intègre dans les documents d'urbanisme et met en place des actions de protection. Intervient sur les zones humides, les cours d'eau et les digues, et favorise la désimperméabilisation des sols.
- **Soutien aux collectivités :**  
Informe et assiste les communes dans la mise en place de leur Plan Communal de Sauvegarde.

## 03 engagements métropolitains

- Fonds d'urgence inondation 20M€.
- Budget annuel GEMAPI (gestion et travaux) 21M€/an.
- Promotion de la ville perméable.



### Le rôle de l'État

- **Prévention, information et surveillance :**
  - Crée des plans (PPRI) et établit des règles pour gérer les risques.
  - Fournit des cartes des zones inondables et surveille les grands ouvrages (barrages, digues).
  - Reconnaît l'état de catastrophe naturelle.
- **Aide aux collectivités :**  
Apporte un soutien financier et mène des actions pour limiter les risques (Fonds Barnier).
- **Alerte et gestion de crise :**  
Assure avec Météo France la vigilance météorologique, la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues, et organise les secours en cas de catastrophe (plan ORSEC).

### Le rôle de la commune

- **Alerte** les habitants et **organise** la réponse opérationnelle communale.

### Le rôle de l'habitant, l'entrepreneur ou l'agriculteur

- **Réduit** la vulnérabilité de ses biens, même en cas de location.
- **Gère** ses eaux de ruissellement.
- **Entretient** le cours d'eau dont il est riverain.

\*La Métropole coordonne et délègue des missions GEMAPI à des structures locales : le Smavd, le Symadrem, l'Épage Menelik et l'Épage Huca.  
Voir carte page 10.

An aerial photograph of a coastal town. In the foreground, a tall, modern apartment building with many windows and balconies stands out. The background shows a harbor with several islands, including one with a castle or fortification. The sky is clear and blue. The image is framed by a green border with a white grid pattern.

# LE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ

Identifiez les points  
faibles de votre  
habitation



## Comment savoir si j'habite en zone inondable ?

Auprès du service urbanisme de votre mairie (PLUi), via le PPRI (Plan de prévention du risque inondation), ou le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs).

Sur le site **Géorisques** du ministère de la Transition écologique. La recherche de fait par parcelle cadastrale ou bien directement sur carte. Ensuite, les risques s'affichent par niveau : faible, existant, modéré, important.



Site géorisques (gouv)



## Quelle est ma vulnérabilité et comment me protéger ?

### LE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ



Permet d'évaluer les risques auxquels un bâtiment ou un terrain est exposé.



Réalisé par des experts, il identifie :

- Les points faibles (ouvertures, équipements sensibles),
- Les solutions pour réduire les dommages en cas d'inondation (barrières anti-inondation, mise hors d'eau des équipements électriques, etc.).

Voir carte page 10.

**Le coût du diagnostic de vulnérabilité est totalement pris en charge pour les habitants, grâce aux financements de l'État, du Département 13 et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

Si, à l'issue du diagnostic, vous souhaitez réaliser les adaptations préconisées et chiffrées, **90% des travaux** chez les particuliers est **pris en charge** par l'État et la Métropole-Aix-Marseille-Provence. Cette aide est de 40% pour les entreprises de moins de 20 salariés.





**Comment  
agir en cas  
d'inondation?**

# Avant le déluge

## Bien se préparer



### Renseignez-vous auprès de votre mairie

sur les risques, les mesures de protection et les lieux d'hébergement en cas d'évacuation.

### Prévoyez l'installation des dispositifs de protection

- Installez les équipements identifiés lors du diagnostic de vulnérabilité.
- Placez vos documents importants à l'étage ou dans des contenants imperméables.
- Rangez vos produits toxiques en hauteur.



### Préparez un kit d'urgence de 72h

- De l'eau potable (6l/personne), des vivres, une lampe de poche avec piles, des bougies avec allumettes, un couteau de poche, une radio avec piles, une trousse médicale de premiers secours avec vos médicaments courants, des vêtements chauds et imperméables.
- Un double des clés, une batterie de téléphone externe, de l'argent liquide, les photocopies des papiers d'identité.



# Face à l'eau

## Adoptez les bons gestes

### Si vous êtes en dehors de chez vous

Éloignez-vous des cours d'eau et des ponts.  
Ne vous réfugiez pas sous un arbre pour éviter la foudre.



**À votre domicile**, installez les dispositifs de protection, restez à l'abri dans votre zone refuge, prenez votre kit d'urgence et écoutez la radio pour suivre les informations des autorités.

### Annulez tous vos déplacements,

à pied ou en voiture. N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche.



**Ne descendez pas** dans les sous-sols ou les parkings souterrains.

**Coupez les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage.** Si vous avez le temps, surélevez ou déplacez à l'étage les tapis, rideaux, coussins et tous les articles en tissu.



### Soyez attentifs aux messages d'alerte

- Écoutez une radio locale : France bleu / Ici Provence 101.7, 103.6, 103.8
- Consultez Météo France : <https://meteofrance.com>, <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>) et vigicrues <https://www.vigicrues.gouv.fr/territoire/22>
- Conserver le numéro de votre Mairie
- Numéro des pompiers en cas d'urgence : 18



# Après la vague

## Comment se reconstruire ?



**Attendez les consignes**  
pour sortir ou pour regagner votre habitation.

**Assurez-vous que l'eau du robinet**  
est potable avant de l'utiliser.



**Rétablissez l'électricité**  
lorsque tout son réseau est sec.

**Aérez les pièces,**  
désinfectez toutes les surfaces et,  
en parallèle, chauffez dès que possible.



**Jetez toutes les denrées et les médicaments**  
qui ont été en contact avec l'eau.

**Faites l'inventaire**  
des dommages, prenez le plus de photos possible et déclarez  
rapidement le sinistre auprès de votre assureur.



### La réparation des lieux publics

La Métropole Aix-Marseille-Provence prend en charge la partie financière des travaux publics réalisés par les communes, suite à une inondation confirmée par un arrêté de catastrophe naturelle.

Il s'agit des travaux d'urgence et d'intérêt général visant au rétablissement du service public (axes routiers, bâtiments, réseaux, etc.).





**LA METROPOLE**  
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## La compétence GEMAPI



### Service GEMAPI

Direction Pilotage du Grand Cycle de l'Eau  
DGD Transition Environnementale, Eau, Culture et Sport  
**gemapi@ammpmetropole.fr**

### Pour en savoir plus

#### Sites nationaux

<https://meteofrance.fr/actualite/pluies-intenses-inondations-connaître-les-bons-reflexes>  
<https://www.georisques.gouv.fr>  
<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/prevention-inondations>  
<https://www.vigicrues.gouv.fr/>  
<https://apic.meteofrance.fr/>

#### Nos partenaires opérationnels

<https://www.symadrem.fr/contact/>  
<https://www.smavd.org/>  
<https://www.epagehuca.fr/>  
<https://www.menelik-epage.fr/>

### Nos partenaires financiers



Établissements aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

